

Conseil municipal du 21 Juillet 2015

Compte rendu

Ordre du jour

Création d'un emploi aidé : remise au conseil du projet de délibération. Le conseil décide à l'unanimité d'accepter ce projet.

Le bénéficiaire, Philippe Berruet, sera donc employé pour 6 mois à l'entretien de la commune.

A propos de M Berruet, le conseil a souligné l'efficacité et le sérieux apportés aux différentes tâches accomplies dans la commune depuis le remplacement de l'employé titulaire (en arrêt de travail).

Il a cependant été demandé au maire et aux adjoints de régler les problèmes de mésentente qui règnent entre M Gattebled et M Berruet.

Pour les modalités du contrat voir le PV

Loyer de l'auberge de l'Indrois :

Le maire propose de prolonger d'un an la période d'augmentation du loyer pour les futurs locataires. L'augmentation serait alors de 15 € par mois les 2 premières années.

M Lobbyry n'est pas concerné par cette augmentation.

M Lobbyry étant présent lors de la réunion du conseil a pu s'exprimer sur la vente avortée de son fonds de commerce. « Il a expliqué avoir baissé son prix de vente et que son chiffre d'affaires n'était pas soumis à TVA. D'après lui, l'augmentation annoncée du loyer a été préjudiciable au succès de la vente. »

Précisions données par M Lévêque et M Marc :

- Le seuil au-delà duquel le chiffre d'affaires est soumis à TVA est actuellement de 32000€.
- Dans le cas cité, les acheteurs potentiels n'ayant aucun apport, ne pouvaient bénéficier d'aucun prêt.
- En aucun cas une augmentation aussi minime ne pouvait suffire à empêcher cette vente

A Bazier suggère à Etienne Lobbyry de s'occuper uniquement de la vente de son fonds de commerce. Concernant le loyer, la mairie est seule concernée et recevra les éventuels acquéreurs.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la diminution de dotations de l'état.

Accord du conseil avec cette motion

Procédure concernant l'annulation du schéma régional du climat

Déception et incompréhension exprimée par A Bazier et G Marc quant à la décision de la Cour Administrative d'Appel de Nantes et aux motifs invoqués.

La commune n'ayant pas les moyens de former un recours, quels sont les possibilités de s'opposer à cette décision ? A voir rapidement.

Questions diverses

- Travaux non terminés à l'auberge malgré les réclamations de la commune : C Bonamy suggère l'envoi d'une lettre recommandée.
- Accès handicapés à l'auberge, à la mairie, à l'église : à étudier rapidement. Le délai de 10 ans, voté en 2005 a été prolongé de 6 ans .
- Carrelage des trottoirs rue de l'église. Mal posé, il est aujourd'hui à refaire
- Plots en bois rue de l'église. Posés pendant le mandat de Mme Cosson, ils sont aujourd'hui à retirer ou à remplacer.
- Concours de pêche : 11 inscrits, tous prêts à renouveler l'expérience
- Entretien des étangs : le bateau prêté par M Colin est en mauvais état. G Marc suggère l'achat d'une barque en résine (entre 400 et 600 €) .
JM Forestier, A Chipault, C Bonamy expriment leur désaccord
E Vorzais propose de prêter la barque appartenant à son beau-frère (quelques réparations sont peut-être à envisager)
- Contrat « Graffic » . Le conseil approuve la décision de signer un contrat avec la radio locale pour annoncer les manifestations qui ont lieu sur la commune (1 € par habitant)
- Boulangerie de Heugnes . Après l'information diffusée par M le Maire, personne ne s'est manifesté à la mairie.
- Terres communales à louer : une dizaine de candidats se sont manifestés pour exploiter les terres qui étaient loués par M Jouanneau et M Bonnet : voir PV
- Haie bordant un terrain appartenant à M Dathis
Il est regrettable que cette haie ait été taillée (de façon assez anarchique) sans que M Dathis ne soit prévenu .